

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
Taxe foncière (bâti).....	1 859 836	46,43 (*)	1 696 000	787 453	46,43	787 453	135,76
Taxe foncière (non bâti).....	117 471	82,51	117 800	97 197	82,51	97 197	194,87
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		884 650	
(*) dont taux départemental 2020 : <input type="text" value="29,91"/>						884 650	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	46,43	Produit total souhaité <u>884 650</u> = 1,00 Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	46,43
Taxe foncière (non bâti).....	82,51		82,51
CFE.....	>>>		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			30 699		>>>	30 699
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
92 287					- 416 981	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

<input type="text" value="884 650"/>	+	<input type="text" value="30 699"/>	+	<input type="text" value="92 287"/>	+	<input type="text" value="0"/>	-	<input type="text" value="0"/>	+	<input type="text" value=""/>	+	<input type="text" value="- 416 981"/>	=	<input type="text" value="590 654"/>
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A ALBI
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
YVES JULIEN
Le 23 MARS 2021

Le préfet,
le

MAIRIE DE MONTREDON-LABESSONNIE
Le maire,
31/ mars 2021